

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Instructions

Veillez utiliser ce gabarit pour fournir les informations exigées pour chacun des sujets dont vous entendez traiter dans le dossier, et joignez-le à votre demande d'intervention.

Informations générales

Nom de la personne intéressée : Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI)

Numéro du dossier : R-4169-2021

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Clientèle et usages visés par l'offre

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Certains membres de la FCEI ne sont pas visés par l'offre des Distributeurs, ce qui pourraient leur être préjudiciable. De plus, l'ensemble des membres de la FCEI subira les hausses tarifaires induites par la Demande, tant en électricité qu'en gaz naturel.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

La FCEI souhaite mieux comprendre les choix effectués par les Distributeurs au niveau de la clientèle et les usages visés. Notamment, la FCEI voudra comprendre comment les balises volumétriques ont été établies en fonction des solutions technologiques disponibles et du coût pour les clients dans les différents marchés.

Considérant que les Distributeurs indiquent que les balises ne visent pas à exclure des clients intéressés par l'offre, la FCEI voudra mieux comprendre comment le traitement proposé aux clients qui ne rencontrent pas les balises diffère de celui proposé à ceux qui les rencontrent.

La FCEI évalue également que le coût de réduction des émissions de GES sous-jacent à la proposition avoisine les 300\$2020/tonne de GES en moyenne. Dans ce contexte, elle entend demander aux Distributeurs de ventiler certaines informations de manière à pouvoir distinguer les opportunités les plus économiques des plus dispendieuses parmi la clientèle visée et celle non visée de manière à s'assurer que les clientèles et usages visés soient économiquement optimaux.

Finalement, la FCEI est préoccupée par le risque de migration rapide et massive vers l'électricité de la clientèle avec technologie de chaudière électrique en cas de hausse soudaine du prix du gaz naturel. Elle souhaite connaître la proportion des volumes associés à cette technologie.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

La FCEI fera valoir sa position par le biais d'une preuve d'analyste.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

La FCEI soumet qu'il serait utile que les Distributeurs soumettent le détail de leurs analyses et des justificatifs ayant menés à l'identification de la clientèle visée préalablement au dépôt des demandes de renseignements.

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Évaluation des volumes convertis et des impacts financiers

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

La contribution GES a été négociée de manière à uniformiser l'impact tarifaire entre les deux Distributeurs. Cette négociation est donc influencée directement par l'évaluation des volumes convertis dans les différents marchés, des coûts évités et des revenus marginaux ainsi que l'impact de ces hypothèses sur les coûts et revenus des Distributeurs.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

La FCEI entend valider que les hypothèses présentées par les Distributeurs eu égard aux volumes convertis, aux coûts évités et aux revenus marginaux sont adéquates et ne favorisent pas indûment un distributeur plutôt que l'autre. La FCEI est, entre autres, étonnée par certaines hypothèses quant aux coûts évités et revenus marginaux et souhaite questionner HQD sur le bien-fondé du choix des coûts évités en transport et distribution dans le cas des chaudières électriques.

La FCEI se questionne également sur le coût marginal associé à la reprise après panne dans un contexte où une source d'énergie alternative est à disposition. Elle entend questionner le Distributeur sur la possibilité d'assurer la reprise après une panne avec l'énergie d'appoint à court ou moyen terme.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

La FCEI fera valoir sa position par le biais d'une preuve d'analyste.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

La FCEI soumet qu'il serait utile que les Distributeurs soumettent, en format chiffré incluant les formules, si disponibles, le détail des calculs et des analyses sous-jacents aux tableaux des sections 4 à 6 de la pièce HQD-Énergir,-1, document 1.

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Contribution GES

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

La contribution GES a un impact direct sur les tarifs payés par les membres de la FCEI.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

Les Distributeurs disent avoir établi la formule de calcul de la Contribution GES de manière à équilibrer les impacts tarifaires résultant de l'entente. Ainsi, ils ont négocié une formule de contribution qui produit une compensation de 85 M\$, selon les hypothèses de conversion retenues. Dans la mesure où l'objectif est d'équilibrer les impacts tarifaires, la FCEI se questionne sur la pertinence d'établir une formule plutôt que de simplement appliquer un transfert qui équilibre les impacts en fin d'année sur la base de l'information réelle.

Par ailleurs, la FCEI n'est pas convaincue que la méthode basée sur les paliers de consommation annualisés produise une compensation équitable. Elle souhaite questionner Énergir sur les validations réalisées à cet égard.

La FCEI souhaite que les Distributeurs expliquent pourquoi ils limitent à 15 ans le versement de la Contribution GES.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

La FCEI fera valoir sa position par le biais d'une preuve d'analyste.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

La FCEI soumet qu'il serait utile qu'Énergir produise les calculs sous-jacents à la colonne Taux des tableaux 43 et 44 de la pièce HQD-Énergir,-1, document 1.

Cliquer pour ajouter d'autres sujets

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Mise en marché et modifications aux conditions de service

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

Les Distributeurs proposent des mesures de mise en marché et aides financières qui engendrent des coûts pour l'ensemble de la clientèle, dont les clients représentés par la FCEI.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

La FCEI a pris connaissance des analyses de rentabilité pour les cinq cas types présentés par les Distributeurs. Elle est étonnée par certains des coûts présentés et souhaite demander aux Distributeurs d'identifier les sources de ces données.

La FCEI note que les Distributeurs prévoient la possibilité de moduler l'offre commerciale de manière géographique. Elle souhaite obtenir davantage de détails sur la manière par laquelle elle appliquerait une telle différenciation et comment d'éventuelles restrictions sur la conversion ou les aides à la conversion seraient distribuées entre les segments de clientèle.

HQD propose de modifier les Conditions de service afin que les travaux associés à une conversion vers la biénergie au gaz naturel soit sans frais pour le client. La FCEI souhaite obtenir davantage d'informations sur cette proposition et sur la fréquence anticipée des interventions à faible coût versus celles à coût important. En fonction des informations obtenues, elle pourrait recommander des restrictions sur l'annulation des frais proposés.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

La FCEI fera valoir sa position par le biais d'une preuve d'analyste.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :

Régie de l'énergie Demande d'intervention : Liste des sujets

Liste des sujets

Sujet : Fonctionnalisation et allocation des coûts liés à la proposition

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet :

La fonctionnalisation et l'allocation des coûts liés à la proposition est susceptible d'avoir un impact direct sur la facture payée par les clients d'Énergir et potentiellement aussi sur ceux du Distributeur.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées :

La FCEI craint que la fonctionnalisation de la Contribution GES dans le revenu requis d'Énergir par service puisse être inéquitable pour les clients à profil chauffage. Elle entend questionner Énergir sur la manière dont sera établi le tarif de transport et l'impact de l'Entente sur ce tarif et sur le tarif d'équilibrage avant et après prise en compte de la contribution GES. Selon les réponses obtenues, la FCEI pourrait recommander une fonctionnalisation différente de la Contribution GES.

La FCEI entend également demander à Énergir de préciser l'allocation anticipée de la Contribution GES attribuée à la distribution.

Finalement, la FCEI entend demander à HQD comment il prévoit fonctionnaliser et allouer la Contribution GES.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert :

La FCEI fera valoir sa position par le biais d'une preuve d'analyste.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande :